CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E150987** **VALABLE JUSQU'AU** **23/10/2027**

ÉDITÉ LE 28/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/2007

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM CUSSET 495057853

Siret : 495 057 853 00014

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 83 06685

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 50572903 - 313509132000

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 50572903 - 313509132000

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Raison sociale : BOYER LUDOVIC

CHANTEGEAIL
43450 BLESLE

Téléphone : 06 50 58 74 92 **Fax :**

Portable : 06 50 58 74 92

Responsabilité légale :
BOYER LUDOVIC CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : ludoboyer@hotmail.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 140 000 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	2	24/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/10/2026 14:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.